

VILLE DE CARCASSONNE

N° 26031

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 21 Decembre 2023
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

FESTIVAL DE CARCASSONNE 2026- LES WAMPAS

Vu l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération n°1 du 21 décembre 2023,

Considérant l'organisation d'un festival au Théâtre Jean Deschamps et au Château Comtal,

Considérant la nécessité de se positionner auprès des artistes qui décident eux-mêmes les dates d'annonce de leur tournée et de la mise en vente des billets afin de proposer une programmation de qualité,

J'ai décidé :

- De modifier la programmation de la soirée du 28 juillet 2026 prévue par la décision du Maire N° 25174 en date du 20 novembre 2025 :

Le 28 juillet 2026 : « LES WAMPAS – SEX PISTOLS featuring FRANCK CARTER » - Théâtre Jean Deschamps

- De laisser les tarifs inchangés
- De signer les contrats à intervenir et régler les acomptes correspondant pour les spectacles ci-dessous énoncés ;

Je précise que les autres dispositions de la décision n°25174 du 20 novembre 2025 demeurent inchangées.

Carcassonne, le 19 février 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260219-29205-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2026

Publication : 12/03/2026

Le Maire,
Gérard LARRAT